

# COMMISSION PERMANENTE

**séance du 19 septembre 2005**

CP 05/09-08

## **INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME**

---

### **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEBRUMIER**

---

#### **Rapport de M. le Président :**

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villebrumier.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Le conseiller général concerné, agissant pour le compte du Département, n'a pas formulé d'avis sur cette affaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-08

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE  
EN MATIERE D'URBANISME  
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE VILLEBRUMIER**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villebrumier qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,